
amnesty international

TOGO

Appel à la réouverture des médias

L'annonce du décès, le 5 février 2005, du Président Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis 1967, a déclenché une nouvelle vague d'intimidations des médias indépendants et des partis d'opposition afin de museler toute voix dissidente dans cette période de transition du pouvoir.

Alors que toute manifestation publique est interdite pour une période de deux mois, officiellement afin de respecter la période de deuil décrétée par les autorités togolaises, plusieurs radios privées ont subi de fortes pressions de la part des autorités. À ce jour, cinq radios ont ainsi été fermées pour atteinte à l'ordre public, des menaces et intimidations ont été enregistrées contre des responsables de médias et des journalistes qui ont diffusé des informations sur la situation actuelle ou qui ont animé des tables rondes ou des émissions de libre antenne.

Chronologie des atteintes à l'encontre des médias

6 février

- Tard le soir, le Président de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) se rend personnellement au siège de la radio privée *Kanal FM* pour exiger qu'une émission qui avait été diffusée dans la journée ne soit pas reprise. Depuis l'annonce de la mort du Chef de l'État, cette radio a notamment diffusé plusieurs émissions dans lesquelles étaient mentionnés les articles de la constitution définissant les modalités de la vacance.

7 février

- Le gouvernement annonce l'interdiction de toute manifestation de rue pendant une période de deux mois.

- La station de radio *Nana FM* reçoit de nombreux appels téléphoniques anonymes menaçants à la suite de la diffusion de l'appel de six partis d'opposition demandant aux Togolais d'observer deux journées mortes dans le pays « *pour exprimer leur refus du coup d'État militaire* ».

- Dans l'après midi, la direction de *Nana FM* est convoquée par le Président de la HAAC qui leur reproche d'accorder trop de temps de parole aux opposants.

- M. Pitang Tchalla, le ministre de la Communication et de la formation civique, convoque les correspondants des médias internationaux à Lomé et accuse publiquement Radio France International (RFI) de s'être « *lancée dans une campagne de désinformation et de déstabilisation* ».

8 février

- Le président de la HAAC intervient auprès de la direction *Kanal FM* afin d'exiger l'interruption immédiate d'une table ronde centrée sur la situation actuelle.

- *Radio Nostalgie* reçoit le matin deux appels du Président de la HAAC demandant d'arrêter une émission en cours.

- Dans l'après midi, deux gendarmes se présentent dans les locaux de *Radio Nostalgie* qui diffusait régulièrement depuis lundi 7 février des émissions spéciales consacrées à l'actualité. Les deux gendarmes armés ont demandé d'un ton menaçant à parler à l'animateur de l'émission-débat car ils lui reprochaient d'avoir insulté leur chef, le président Eyadéma. Forçant l'entrée de la station, les deux gendarmes s'en sont pris verbalement aux journalistes présents et ont proféré des menaces avant de quitter les lieux.

- Les deux émetteurs de RFI cessent d'émettre en FM pendant plusieurs jours, officiellement à la suite d'une panne technique.

- L'envoyé spécial de RFI se voit refuser son visa d'entrée à la frontière béninoise alors que d'autres journalistes étrangers avaient pu entrer au Togo.

10 février

- Des gendarmes saisissent le matériel de diffusion de la radio privée, *Radio Lumière* à Aneho, (à 50 km de la capitale, Lomé) sur ordre des autorités locales, pour « *incitation à la haine et à la violence* ». Une émission avec un représentant de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme devant parler de la constitution était programmée dans la matinée.

- Les responsables des radios privées de Lomé sont convoqués par le président de la HAAC en présence du chargé de la communication des Forces armées togolaises (FAT). Ce dernier, au cours de cette rencontre, montre du doigt certaines radios privées en proférant des menaces non voilées : « *Nous avons ciblé certaines stations que je vais nommer, Nana FM, Radio Nostalgie, Kanal FM et Radio Maria... Nous voulons porter à leur connaissance que nous avons les moyens de mettre fin à cela. Il appartient à tout un chacun de prendre ses responsabilités.* »

11 février

- Les autorités ordonnent la fermeture de quatre stations, *Kanal FM, Nana FM, Radio Nostalgie* et *TV7*, pour une durée d'un mois, officiellement pour des raisons fiscales et ce, en dépit du remboursement de la redevance effectué ou proposé par plusieurs dirigeants de ces stations. Ces quatre radios et la chaîne de télévision sont accusées de porter atteinte à l'ordre public en diffusant des informations qui rendent compte de l'actualité.

- Les directeurs des radios se rendent compte qu'ils ne peuvent plus recevoir d'appel aux numéros de téléphone habituels, empêchant tout contact avec la population.

A l'appel des six partis d'opposition, des manifestations ont eu lieu à Lomé notamment les 12 et 14 février. Ces rassemblement ont été violemment réprimés, faisant au moins quatre morts de sources officielles.

Bien que reconnaissant le droit d'un État d'assurer le respect de l'ordre public, Amnesty International estime que ces intimidations, menaces et mesures de censure constituent des atteintes inacceptables à la liberté d'expression telles que garanties par les traités régionaux et internationaux ratifiés par le Togo. Ainsi, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose que « *toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix* ». Les restrictions du droit à la liberté d'expression sont limitées et doivent être prévues par la loi et nécessaires.

À cet égard, la nécessité de fermeture de stations de radio pour une durée d'un mois n'est pas démontrée et Amnesty International considère que ces mesures sont disproportionnées et ont pour unique objectif de censurer les médias et de les empêcher de diffuser toute opinion critique au gouvernement.

Veillez envoyer vos appels, en français ou dans votre propre langue, aux destinataires mentionnés ci-dessous,

- protestant contre la fermeture des radios privées *Kanal FM, Nana FM, Radio Nostalgie, Radio Lumière* et la chaîne de télévision TV7 qui constitue une restriction inacceptable et disproportionnée à la liberté d'expression garantie notamment par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- demandant leur réouverture immédiate et sans condition ;
- demandant aux autorités togolaises de mettre fin aux intimidations et menaces répétées à l'encontre des journalistes et de leur permettre de continuer à faire leur travail sans crainte de menaces ou d'intimidation.

Appel à

Pitang Tchalla

Ministre de la Communication et de la Formation civique

Ministère de la Communication et de la Formation civique

BP 40, Lomé, Togo

Fax : +228 221 43 80

Email: info@republicoftogo.com (veuillez préciser : à l'attention du Ministre de la Communication)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

Combévi Georges Agbodjan

Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

BP 48 69,

Lomé, Togo

Formule d'appel : Monsieur le Président

INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM